



Paris, le 23 mars 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Emmanuel BARBE, délégué interministériel à la sécurité routière et Ingmar STROEVEN, directeur général de la société Arai Helmet représenté par madame Laetitia Dogon, responsable des ventes, ont signé mercredi 22 mars 2017 une convention de partenariat en faveur de l'amélioration de la sensibilisation des usagers de deux-roues motorisé au port du casque.

L'entreprise Arai-Helmet s'engage à fournir des valises pédagogiques au réseau des 108 chargés de mission deux-roues motorisé actuellement en poste dans les préfetures. Ces outils de formation baptisés « valise sécurité Arai » contiennent une découpe des différents éléments qui composent un casque : une coque en fibre de verre, un demi-casque coupé dans le sens vertical et une enveloppe en polystyrène montrant les différentes densités utilisées.

Le réseau des chargés de mission deux-roues motorisés effectue chaque année plusieurs centaines d'interventions dans les collèges, les lycées et les entreprises afin de sensibiliser les usagers au risque de la pratique du cyclomoteur, du scooter ou de la motocyclette.

Ce matériel de haut niveau technologique, offert par la société japonaise Arai, permettra d'expliquer, de façon pratique et pédagogique l'impérieuse nécessité du port du casque.

En 2015, 24 motocyclistes et 14 cyclomotoristes ont perdu la vie dans l'hexagone alors qu'ils ne portaient pas de casque. Dans les départements d'outre-mer, 50 % des usagers de 2RM tués sur la route circulaient sans casque, soit 59 personnes, en majorité des jeunes de moins de 25 ans (bilan ONISR 2015).

Contact presse Sécurité routière :

Thierry Monchatre : 01 86 21 59 65 // 06 88 16 08 78